

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2010-101 du 5 mai 2010 portant nomination d'experts auprès de la Commission nationale de pharmacovigilance mentionnée aux articles R. 5121-159 et suivants du code de la santé publique

NOR : SASM1030338S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles R. 5121-159 et suivants et D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2010-15 du 11 février 2010 modifiée portant nomination d'experts auprès de la commission mentionnée aux articles R. 5121-159 et suivants du code de la santé publique,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés experts auprès de la Commission nationale de pharmacovigilance, à titre complémentaire pour l'année 2010 :

M. ADAMS (David).
M. ANNANE (Djillali).
M. BAKCHINE (Serge).
M. DEVICTOR (Denis).
M. DUGARD (Anthony).
M. EDAN (Gilles).
M. FRANQUES (Jérôme).
Mme HILL (Catherine).
M. LACOUR (Arnaud).
Mme LAPEYRE-MESTRE (Maryse).
M. LEVY BRUHL (Daniel).
M. MARTIN (Claude).
M. MONTASTRUC (Jean-Louis).
M. ORLIKOWSKI (David).
M. PONSOT (Gérard).
M. VITTECOQ (Daniel).

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 5 mai 2010.

Le directeur général,
J. MARIMBERT